



N° OJ : 39

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024**Objet :** Sport.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 58.750,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76410/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsidés pour un montant total de 58.750,00 EUR à l'attention des associations suivantes répartis comme suit:

- 1) 2.450,00 EUR à l'asbl Fédération Belge de Rugby pour l'homologation du Mandela Stadium Neder-Over-Heembeek - Pitch n°4 (World Rugby Retest);
- 2) 1.000,00 EUR à l'asbl "Royal Sunday's Club de Bruxelles" pour l'organisation du "Gala du Royal Sunday's Club 2024";
- 3) 2.500,00 EUR à l'association de fait Cardio boxing for ladies pour le sport au Féminin & événement pour tous;
- 4) 5.000,00 EUR à l'asbl Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre pour l'organisation de l'évènement "Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre";
- 5) 1.000,00 EUR à l'asbl Bucs Bear pour l'organisation de l'évènement "Fun Cross 2024";
- 6) 2.500,00 EUR à l'asbl Sport et Santé pour l'organisation de l'évènement "Manneken-Pis Corrida 2024";
- 7) 12.000,00 EUR à l'asbl Taekwondo Mudukwan pour l'organisation de l'évènement "Indoor Brussels 2024";
- 8) 1.000,00 EUR à l'asbl NEK-IN pour l'organisation de l'évènement "BATIZADO 2024";
- 9) 2.000,00 EUR à l'asbl Royal Sport Nautique Club pour l'organisation de l'évènement "Handicap d'hiver d'aviron de Bruxelles 2024";
- 10) 4.300,00 EUR à l'asbl Réseau Santé Diabète Bruxelles pour l'organisation du projet de natation "Marolles 2024";
- 11) 10.000,00 EUR à l'asbl Club Sportif Podium pour l'organisation de l'évènement "International Brussels Karate Open 2024";
- 12) 3.000,00 EUR à l'asbl Sporting Club Bruxelles pour l'organisation de l'évènement "Soirée Gala 2024";
- 13) 1.250,00 EUR à l'asbl Les lendemains de la Veille pour l'organisation de la compétition "Relais givrés 2024";
- 14) 2.000,00 EUR à l'asbl Gym Equilibre pour l'organisation du tournoi "futsal 2024";
- 15) 3.000,00 EUR à l'asbl Equality Sport & CultuurL pour l'organisation de la fête de fin d'année + promotion sport 2024;
- 16) 5.000,00 EUR à l'asbl Belgian Golden Gloves pour l'organisation du projet "édition d'un livre sur la boxe";
- 17) 750,00 EUR à l'asbl City Runs pour couvrir leurs frais de fonctionnement (course à pied et jogging);

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire de 2024.



Annexes :

